

# MISSION ÉGALITÉ DIVERSITÉ

## CONTACT

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

• [mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr](mailto:mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr)

• **Corinne Schumpf**,  
Déléguée aux relations et conditions de travail  
[corinne.schumpf@univ-lorraine.fr](mailto:corinne.schumpf@univ-lorraine.fr)

• **Pascal Tisserant**,  
Maître de conférences,  
Chargé de mission "égalité – diversité"  
[pascal.tisserant@univ-lorraine.fr](mailto:pascal.tisserant@univ-lorraine.fr)

## LA MISSION

La mission "égalité - diversité" de l'Université de Lorraine a pour objectif de lutter contre les discriminations principalement fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Au sein de l'établissement, cet objectif s'attache à la préservation du vivre ensemble. Au niveau de la recherche, il vise à apporter une réponse aux questions posées par ces formes d'inégalités. Par la formation, il cherche à préparer de futurs citoyens et professionnels, ouverts sur le monde et sa diversité, et sachant prévenir les discriminations.

Ses actions s'inscrivent dans la poursuite de la mission égalité en lien avec le réseau des référents égalité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPED (Conférence Permanente des chargé-e-s de mission Egalité Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) et, en Lorraine, avec la Délégation Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité.

En concertation avec le Vice-président du Conseil et de la Vie Universitaire et en collaboration avec Madame la Déléguée aux relations et conditions de travail, un chargé de mission assure cette responsabilité et anime un réseau de personnels de l'Université de Lorraine et d'étudiants volontaires souhaitant s'impliquer dans des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité et de la diversité. Cette promotion passe par l'organisation d'événements et la valorisation d'enseignements et de travaux de recherche concernant ces thèmes.

L'Université de Lorraine est à la fois riche de la diversité des personnes qui la façonnent et de son expertise dans ce domaine. Elle constitue un acteur majeur de la recherche à propos de ces questions dans de nombreuses disciplines et une ressource locale et nationale incontournable en terme de formation initiale et continue à ce sujet.

### Article L123-2

Modifié par LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 6

Le service public de l'enseignement supérieur contribue :

A la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche. A cette fin, il contribue à l'amélioration des conditions de vie étudiante, à la promotion du sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté de leur établissement, au renforcement du lien social et au développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie étudiante ;

## LES ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE :

### 1. Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité

La plupart des comportements discriminatoires s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés dont chacun de nous est porteur. Par conséquent, prévenir et lutter contre les discriminations, c'est aussi s'engager à s'informer et se former à ces questions afin de créer un environnement de travail et d'études où la diversité des personnes sera perçue avant tout comme une richesse et non pas comme un problème. Dans cette perspective, l'Université de Lorraine met en oeuvre plusieurs dispositifs :

#### - le groupe DADIE

##### (Diversité, Anti-Discrimination, Inclusion, Égalité) :

Le groupe DADIE réunit des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et Biatss engagés sur ces thématiques. A raison de 5 réunions annuelles, le groupe constitue un lieu de réflexion et de propositions de mesures et dispositifs visant à prévenir les discriminations et promouvoir la diversité. Pour faire partie de ce groupe et être membre de la liste de diffusion, envoyez un mail à :

[mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr](mailto:mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr)

#### - les référent.e.s discriminations

A partir de la rentrée 2015-2016, l'Université de Lorraine crée un réseau de référent.e.s discrimination, dont la fonction est d'accueillir et orienter vers les services compétents de l'Université de Lorraine, toute personne pensant être victime de discrimination. Pour faire partie du vivier des référent.e.s discrimination, envoyez un mail à :

[mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr](mailto:mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr)

### FORMATIONS ET RESSOURCES À DISPOSITION :

- Des formations courtes à la non-discrimination sont proposées au catalogue de la formation continue du personnel

- Une formation diplômante (Diplôme d'Université en Gestion de l'Égalité, de la Non-Discrimination et de la Diversité) de 120 heures <http://www.formation-gendd.com>

- Une ressource pédagogique en ligne intitulée "Discrimination et gestion de la diversité et de la non-discrimination" a spécialement été développée par l'Université de Lorraine à destination du grand public : <http://u2l.fr/uoh-discrimination>

- Des cours et des travaux de recherche réalisés par des enseignants - chercheurs de plusieurs composantes dont la mission égalité - diversité va entreprendre le recensement.

## 2. Combattre toutes les formes de discrimination

La discrimination est un comportement négatif à l'égard d'autrui (étudiant ou personnel) non seulement intolérable au sein de l'Université de Lorraine, mais interdit par la loi pour des critères bien précis (20 actuellement) et dans des domaines également particuliers, comme l'indique la définition ci-dessous extraite du site du Défenseur des Droits :

« Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi (sexe, âge, état de santé...) et dans un domaine cité par la loi (accès à un service, embauche...). A ce jour, 20 critères de discrimination (« critères prohibés ») sont fixés par la loi. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, ses opinions... est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France. » (<http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations>)



Si vous pensez être victime de discrimination, en tant qu'étudiant ou personnel de l'Université de Lorraine, pour un critère bien précis et dans un domaine particulier, contactez le.la référent.e discrimination de votre composante si vous en avez connaissance, sinon envoyez un mail à : [mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr](mailto:mission.egalite.diversite@univ-lorraine.fr)

